

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 8 AVRIL 2009

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 13

L'An deux mil neuf

Le Mercredi 8 avril – vingt heures

Date convocation du Conseil Municipal : 2 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, , Mme Virginie VEIRIER-MELIN, Mme Diane NAUDIN–**Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick LEBEL, (M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE), M. Dominique DURANT des AULNOIS (pouvoir donné à Michèle CORMERY), Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE (pouvoir donné à Stéphane GASTAT), M. Eric COQUERY, Stéphane SABATIER (pouvoir donné à Virginie VEIRIER-MELIN), M. Bertrand BOISMOREAU, M. Jean-Marie THEFFO (pouvoir donné à Brigitte VANDEVILLE).

Conformément à l' Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

Vote du taux des trois taxes communales 2009 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle la nécessité de ce Conseil Municipal suite à un courrier de Monsieur Michel BERGUE secrétaire général de la Préfecture de la Région Centre et du Loiret.

Monsieur le Maire lit le courrier et indique que la remarque préfectorale concerne le vote du taux de la taxe foncière du non bâti.

En effet, compte tenu du taux de la taxe d'habitation voté le 6 mars dernier et qui était de 13,25% (+0,25% par rapport au taux précédent), le maximum autorisé pour le FNB est de 55,04%, ors nous avons voté 56% : en conséquence, nous devons revoté les taxes.

Monsieur le Maire donne l'ensemble des explications et propose de :

- ⇒ Maintenir le taux de la Taxe d'habitation à 13,25%,
- ⇒ Maintenir le taux de la Taxe du Foncier Bâti à 22,25 %,
- ⇒ Fixer le taux du Foncier Non Bâti à 55,00%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux proposés.

Monsieur le Maire remercie les Membres du Conseil Municipal pour ce vote unanime. Il précise que le manque à gagner s'élève à 350 € et que si nous avons opté pour 55,04% notre manque à gagner aurait été de 336 € soit 0.25€ par habitant.

EMPLOI d'UN ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} Classe :

Monsieur le Maire expose les difficultés qu'il rencontre pour pallier à l'absence de Madame PLÉAU DESPIERRE.

Son absence prolongée occasionne une surcharge de travail pour Madame DAVAINÉ laquelle depuis le 12 décembre 2008 assure l'ensemble des charges administratives de la Commune. En conséquence il propose l'embauche d'une personne de qualité et disponible immédiatement jusqu'à la fin du mois de juillet 2009.

Le grade retenu est adjoint administratif 2^{ème} classe indice (313-302).

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Il précise qu'il a déjà opté pour le recrutement de Madame Céline MAUCLAIR qui présente un C.V. de grande qualité et une expérience certaine dans la spécialité « gestion administrative – secrétariat – comptabilité.

La séance est levée à 20 heures 45. Les Membres présents ont signé le procès verbal.